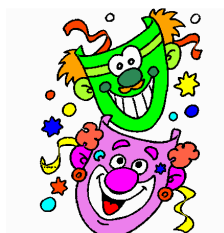




N°25 avril 2017

Cette semaine c'est Carnaval dans les écoles



Les enfants des écoles vont revêtir leur masque.

Le jeudi 6 avril à Kerhoas et le vendredi 7 avril à Kérisbrian

Début du carnaval à 15h45 avec un défilé animé par des chants et des danses.

Venez nombreux déguisés !

Centre des loisirs des vacances de printemps du 10 au 21 avril 2017



Les vacances de printemps arrivent, « de la petite bête à la grosse bête » Au programme : une sortie au parc de Menez Meur, la visite de la ferme aux insectes, visite du musée de la fraise, une séance de cinéma, des jeux, des ateliers.... De quoi bien profiter des vacances de printemps.



Sortie à Pont Aven, un vrai succès !

Un premier car (53 places) étant complet pour le mardi 30 mai, nous arrivons à 46 inscriptions pour le vendredi 2 juin.

C'est la première fois que la sortie se fait sur deux jours ! Au programme : Balade en bateau sur l'Aven, Visite guidée et commentée de la ville, Visite du musée,

L'horaire de départ sera affiché au Foyer. Il reste encore quelques places pour le vendredi.



Les enfants, on fait quoi cet été ?



Le temps des vacances est un moment privilégié pour vivre des aventures inoubliables.

Un temps pour découvrir et explorer, pour participer et s'exprimer, pour choisir et décider pour bouger et se dépenser, pour créer et construire, pour imaginer et jouer.

Mini-camp pour les 5-6 ans,

Les Korrigans à Kerlouan du 10 au 13 Juillet

Une première expérience des vacances entre copains pour dormir sous la tente, découvrir des activités, faire des jeux à la plage, des jeux multisports, des veillées et ramener pleins de souvenir

Séjours pour les 7-10 ans,

Entre Terre et Mer à Kerlouan du 17 au 22 Juillet

Dans le cadre magique de la côte nord à Kerlouan, les enfants pourront partir à la découverte du littoral et des ressources du bord de mer de la commune. Des activités sportives sympas avec une activité nautique et une activité sur les rochers, des découvertes, des balades et des visites. Sans oublier des grands jeux, des baignades et des veillées sympas pour des vacances réussies.

Glisse au Pays Pagan 28 août au 1^{er} septembre à Plounéour-Trez

Sur la côte des légendes à Plounéour-Trez, des vacances actives pour découvrir les trésors de la côte nord. Des pratiques sportives originales comme le paddle bord géant et le char à voile. Des visites et balades sur le sentier côtier jusqu'à Meneham, mais aussi des soirées animées et des grands jeux pour bien s'amuser.

Camp vélo pour les 10-14 ans

La Vélodyssée, la côte atlantique en roue libre du 10 au 19 juillet

Une épopée tout à vélo pour partir à la découverte de la côte atlantique. Environ 5 heures de vélo par jour, mais aussi des visites culturelles, du farniente et des baignades à la plage, des jeux, des veillées sympas pour un séjour riche et varié. Un séjour sportif riche en aventures et en découvertes

Pour chaque séjour, une fiche de présentation est disponible à l'accueil et en ligne sur le site du Foyer. Les inscriptions sont ouvertes à l'accueil

Le Centre des Loisirs :



Notre Centre des Loisirs fonctionnera tout l'été avec des sorties proposées une à deux fois par semaine et un programme d'animations sympa.

Les trois premières semaines d'août, nous mettrons en place un regroupement avec le Patronage Laïque de Sanquer.

Des nouvelles de la balle cousue...

Notre équipe de softball mixte, emmenée par Aude Georgelin et Ronan Kermaïdic, a brillamment remporté la poule ouest de l'open indoor mixte, démontrant une fois de plus sa maîtrise et son excellence, toutes deux confirmées au tournoi du Mans, lui aussi emporté de main de maître (Ronan Kermaïdic, élu meilleur lanceur).



La renaissance de l'équipe de baseball est désormais effective ! Après une belle 3^{ème} place au très relevé tournoi de Saint-Lô (où la magnifique nouvelle livrée a été éternée, voir photo), les hommes de Thomas Ronzeau et Mickaël Boulzennec entament le championnat régional ouest le 2 avril à Quimper. Souhaitons-leur bonne chance pour leur retour sur les diamants de l'ouest.

Nos jeunes pousses, quant à elles, ont participé nombreux à un rassemblement régional à Lannion le 25 mars, sous un soleil généreux.

Enfin, notre responsable de section, Michel Palud, a été élu à la vice-présidence de la ligue de Bretagne lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à Ploërmel le 25 mars dernier. »

Les résultats du weekend pour le badminton



Mathieu LE FLOHIC
remporte samedi le tournoi
benjamins en tableau 2!

Tina Le Gall ouvre le bal au "Bad-Girl", jouant l'une après l'autre, les deux sœurs Wattebled (Alice et Juliette, des manchots de la rade). Mais elle s'incline très logiquement.

Marine Bargain en tableau poussins, (faute de tableau minibad) réalise de très beaux matchs et s'incline seulement en demi-finale.

Maëla, en cadette dans une poule de 4, montre une belle progression, même si elle ne remporte qu'un match.

Pendant ce temps, chez les bad-boys, Kevin remporte le tableau simple hommes, tableau 3.

Et Marion Pille se hisse en 1/2 finale du tableau DD R.

La LAICITE en débat

Début février, un débat était organisé à la mairie de quartier de Saint-Marc sur le thème :

« La laïcité ferme-t-elle des espaces ou est elle un espace de liberté ? »

Un bon moment d'échanges devant une cinquantaine de participants.

Les grands principes de la Laïcité ont été rappelés. Ils reposent sur trois idées :

- 1- la liberté de conscience, de laquelle découle la liberté de religion et de culte mais aussi la liberté de ne pas croire, et celle de manifester ses convictions mais toujours dans les limites de l'ordre public ;
- 2- la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, de laquelle découle la neutralité de l'Etat et de l'administration ;
- 3- l'égalité de tous devant la loi quelles que soient les convictions.

La laïcité se décline dans la devise de la république : la liberté de conscience, l'égalité de tous devant la loi, la fraternité républicaine.

Belle devise en cette si rude période !

La laïcité selon les espaces. On peut en distinguer quatre :

Espace privé (le domicile par exemple) nous pouvons manifester nos convictions, nous sommes tout à fait libres dans le respect de la loi.

Espace administratif (services publics, collectivités locales) les agents et tous ceux qui exercent une mission de service public sont soumis à la neutralité. (●)

Espace social (celui où l'on travaille), la manifestation de la liberté de conscience y est garantie, mais uniquement sous réserve d'absence de tout prosélytisme, du respect des règles d'hygiène et de sécurité mais aussi du respect de la bonne marche de l'entreprise ou de l'association. (●)

Espace partagé (celui commun à tous, la rue...), la manifestation de la liberté de conscience est garantie dans la seule limite du respect de l'ordre public (procession, prêtre en soutane, port du voile ou du burkini....)

(●) C'est pourquoi au Foyer Laïque, nous avons souhaité que, dans la convention qui nous lie à la ville de Brest pour ce qui concerne la gestion des activités de loisirs éducatifs périscolaires, soit rappelé qu'il s'agit une mission de service public déléguée. A ce titre et sur ces temps spécifiques, le Foyer est un espace administratif.

Foyer Logement de Saint-Marc : un autre projet est il possible ?

Après la décision des élus de la Ville de Brest et du CCAS de fermer le Foyer logement «résidence de personnes âgées de Saint-Marc » de nombreuses actions ont été menées par un collectif de citoyens saint marcois. Au regard de la loi de fin 2015, la résidence actuelle devient une RESIDENCE AUTONOMIE « *ayant une mission de prévention de la perte d'autonomie et facilitant l'accès de leurs résidents aux services d'aide et de soins à domicile* ». Il semble que les personnes concernées par ce type d'établissement soient de moins en moins nombreuses du fait de la création de multiples services facilitant les conditions d'un maintien à domicile dans de bonnes conditions.

La manière dont les élus de la Ville ont traité la communication est particulièrement inadmissible. Aucune information préalable à la décision n'a été communiquée aux résidents ni à leurs familles.

Un comité de citoyens saint marcois s'est constitué et se bat contre cette fermeture. Après de nombreuses démarches et interpellations des habitants, il a fait circuler une pétition qui a, au 31 mars, recueilli 3000 signatures. Un groupe d'une cinquantaine de personnes a également déposé une gerbe sur le seuil de la porte et observé une minute de silence, il ne manquait que « la sonnerie aux morts » ! Une action qui interpelle dans sa forme et qui n'a pas été appréciée par certains résidents... Ambiance, ambiance.

Vendredi 31 mars, les associations du quartier agissant en direction des personnes âgées étaient conviées en mairie de quartier à une réunion de concertation pour réfléchir et envisager des actions communes (activités diverses, création de lien social, actions de solidarité, lutte contre l'isolement etc...). Plusieurs dizaines de personnes ont perturbé, à juste titre, la réunion où il a bien sûr été question de cette fermeture. Les explications claires et précises des élus sur les dispositions de la loi n'ont pas apaisé la tension. Quant à la nature des travaux et leur montant c'est le flou le plus grand et les réponses sont loin d'être satisfaisantes (1,2 M€).

Une nouvelle réunion est envisagée prochainement associant à nouveau des acteurs concernés dont les membres du club de la résidence et les amis de l'EHPAD de Kerampéré. De l'avis même de plusieurs intervenants, il nous faut travailler intelligemment, s'ouvrir au dialogue, faire des propositions et rester attentif à cette question du vieillissement sur notre secteur de la ville.

D'autres avant nous, comme Paul Menguy dans les années 1980, ont su convaincre. Les besoins ne sont certainement pas les mêmes qu'il y a 40 ans. Il faut adapter les équipements.

Comme l'écrit Albert Sparfel l'actuel responsable du Club de la résidence : « Il faudra nécessairement fédérer les avis pour que ne soit pas détourné l'usage de cet immeuble pour lequel nous pouvons tracer un véritable avenir à l'adresse des personnes âgées avec peut être des services ouverts aux personnes isolées maintenues à domicile, mais qui ont besoin de trouver un point de rencontre actif ». Nous partageons cet avis.

La concertation est la seule qui vaille. Il faut, uni et volontaire, choisir cette voie qui est la meilleure.

Les représentants du Foyer à cette réunion : Mauricette Larsonneur et Allain Jouis.

Nota : La réponse du Maire de Brest à notre courrier peut être consultée sur le site du Foyer. Elle n'apporte pas d'éléments nouveaux. Le Maire confirme d'ailleurs que cet équipement a bien été baptisé et s'appelle bien « Résidence Saint-Marc », ce que (pour la forme) nous contestons. Un bâtiment municipal autre que cultuel catholique d'avant la loi de 1905 - peut il porter le nom d'un saint ? à vous d'apprécier.....

